

La séance est ouverte à 16h35 en salle 3B029

**Présents** : Marie-Françoise Alamichel (PO), Christine Delfour (arrivée vers 17h30 après ses cours), Lionel Dufaye (PO), Tita Kyriacopoulou (PO), Samuel Douette (PO), Monique Plaa, Gilles Robel, Claudie Terrasson, Corinne Vançon, Das Neves Elodie, Oliveira Kelly (2 élèves étudiants),

**Absents ou excusés**: Sophie Assailly, Ines De Diego, Céline Le Bourdon (démissionnaire), Gilles Raud (en retraite depuis août 2014), Rawlings Chloé (inscrite ailleurs) et Nikolic Slavica (élèves étudiantes), Valérie Camard (mutation interne sept. 2014).

**NB.**

Présence d'Alain Barbulesco suite à la délégation écrite adressée aux membres du conseil d'Inés de Diego, à la fin de la semaine de vacances de Toussaint, mail en date du 30/10/2014 :

« Je souhaite donner pouvoir à Alain Barbulesco, co-listier de Gilles Raud qui lui succède naturellement suite au départ en retraite de ce dernier et sans autre forme de procédure. Je note qu'il n'a pas été convoqué bien que la succession de Gilles Raud ait été évoquée à plusieurs reprises en conseil. Je suppose que c'est un oubli et me permets de le mettre en copie. »

Après recherches le lundi 03/11, Claudie Terrasson a informé Corinne Vançon qu'elle n'avait pas trouvé trace, dans les archives, de la présence d'Alain Barbulesco dans la liste formée de PRAG/PRCE intitulée « Petites mains » où G Raud était tête de liste. Elle a demandé à Corinne Vançon de s'informer auprès du BAJ et, dans l'immédiat, elle décide d'admettre la présence d'A Barbulesco pour que le conseil ait lieu le mardi 04/11.

**Points à l'ordre du jour :**

Relativement au NB antérieur et compte tenu de la réponse du BAJ, arrivée le 09/02/2015, le résultat des votes tient compte de l'annulation de la voix d'Alain Barbulesco et, par conséquent du pouvoir donné par mail par Inés De Diego (Cf. *supra*).

**1 - Adoption du PV du conseil d'UFR du 04 juin 2014**

Le conseil vote le PV du conseil d'UFR du 04 juin 2014 sous réserve de la rectification demandée par G Robel sur le point : « absence de Valérie CAMARD ».

Nombre de votants : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 11

- 2 – Présentation et vote du budget primitif :

Après avoir commenté le terme « budget primitif », autrefois appelé « budget initial » ou « DBM » etc., Claudie Terrasson propose d'entamer la présentation et l'examen du budget 2015.

En préambule, et suite aux protestations par écrit de deux membres du conseil (Inés De Diego et Gilles Robel) face à l'envoi tardif des documents : les fichiers SIFAC de la composante, à savoir le mardi 4/11 pour le conseil du 04/11. Claudie Terrasson reconnaît sans détour que ce fait est très gênant et ne permet pas au conseil de travailler dans de bonnes conditions. Elle explique les causes de ce retard : des retours tardifs à la composante de certaines des données budgétaires, retour d'un élément budgétaire (TAP) postérieur encore à l'envoi du 04/11. Elle commente que, dans le contexte actuel, il faut comprendre que les services eux aussi sont soumis à un rythme tendu. Outre des départs et arrivées de responsables dans les services (comptabilité et financiers).

Par ailleurs, dans l'UFR, la RA et RA adjointe ont suppléé des absences successives, voire simultanées au secrétariat, elles ont dû remédier aux problèmes chroniques de locaux, aux aménagements de rattrapages d'absences longues sur ADE, outre diverses sollicitations individuelles d'enseignants pour leur EDT. Sans qu'ils ne servent d'excuses, ces éléments expliquent le délai, regrettable pour tous et dont tous souffrent.

Cela est aggravé par le rythme de travail que nous subissons tous, toujours plus rapide en ces périodes de réformes ministérielles, évaluations et accréditation ministérielles sur un *tempo* qui s'apparente à une sorte de gestion par le stress. A quoi il faut ajouter les réunions diverses liées à la fusion prochaine avec l'UPEC de la directrice.

G Robel reçoit les explications mais entend néanmoins protester contre ces rythmes jugés intolérables.

C Terrasson propose ensuite de passer au budget 2015.

En complément aux fichiers SIFAC et pour en faciliter la lecture, sont distribués des documents simplifiés du budget primitif, documents élaborés par C Vançon.

Gilles Robel s'étonne de la forme que prend la présentation qui ne reprend pas le format « Recettes et dépenses » comme autrefois mais qui propose, selon lui, une version peu lisible du budget.

C Terrasson lui en donne acte mais reprecise que le document présenté (semblable à celui de 2014) est une version simplifiée des fichiers SIFAC qui leur ont été envoyés le lundi 4/11. Elle fait observer que la mise en place de SIFAC, dans une logique analytique, a généré des évolutions évidentes en termes de présentation. Elle reconnaît bien volontiers que l'introduction de SIFAC permet une analyse plus fine, mais aboutit à une présentation nettement plus complexe et pas vraiment lisible. Les membres du conseil détaillent le document que Corinne Vançon et Claudie Terrasson commentent dans ses grandes lignes. Gilles Robel s'étonne du montant de la somme placée sous le libellé « Cérémonies de remise des diplômes ». Il lui est fait observer que d'autres rubriques permettent de voir le montant précis des cérémonies, moins dispendieuses qu'il n'y paraît. Le chiffre qu'il a observé regroupe le total de toutes les dépenses de la rubrique « Réceptions » (repas des conférenciers par exemple, voyage à Londres, divers pots, de fin d'année par exemple).

*NB. Cela aurait pu apparaître avec un format A3. Cette remarque n'a pas été formulée le jour du conseil. Elle est faite après-coup dans ce seul PV pour information du futur conseil si ce PV est validé.*

Gilles Robel s'étonne du coût élevé de telles cérémonies. C Terrasson souligne que c'est un moment fort pour les étudiants : il marque solennellement la fin d'un cycle sanctionné par l'obtention d'un diplôme. Les étudiantes élues approuvent ce principe.

Au-delà du budget, Gilles Robel entend protester contre un ensemble de dérives de l'université, la perte des humanités et des missions traditionnelles au profit de la professionnalisation aboutissant à défaire les enseignements disciplinaires. A titre d'exemple, il mentionne l'enseignement de « Histoire de la Grande Bretagne » supprimée autoritairement en L1 et déplacée en L2 dans la future maquette au motif de la professionnalisation.

Claudie Terrasson s'en étonne : elle fait observer que les maquettes sont le fruit d'un travail collégial, de débats et de consultations. Christine Delfour donne l'exemple de la future maquette LLCER Espagnol où les cours de civilisations sont maintenus en L1.

La question de l'évaluation des enseignements par les étudiants est abordée : le conseil conçoit qu'elle peut être un outil véritable pour faire évoluer les enseignements mais elle suppose une conception et mise en œuvre délicate et fine pour éviter toute manipulation dans un sens ou dans un autre.

Plus globalement, Gilles Robel souhaite émettre une protestation contre le rythme de travail imposé, contre les effets des réformes ministérielles successives, contre la future fusion UPEM/UPEC et contre la constitution de la Nouvelle Université. Par conséquent, il annonce qu'il vote contre le budget en son nom et au nom d'Inés de Diego dont il a le pouvoir (ce vote par délégation n'est pas retenu faute de pouvoir présenter une procuration, et du fait de la procuration déjà donnée à A. Barbulesco par mail cf. *Supra*). Il demande à ce que ses propos soient consignés dans le procès verbal de la séance du 04/11/2014. Claudie Terrasson répond que la NU (Nouvelle Université) ou la COMUE, est un autre sujet, mais elle prend note des propos de G. Robel.

Le conseil procède au vote : 11

Contre : 1

Abstention : 0

Pour : 10

- **3 – Rappel et point sur les prochaines élections au conseil UFR :**

Il s'agit du renouvellement des membres, le vote se fait par collèges, le 25 novembre 2014. C Terrasson avait précédemment annoncé ce point en fin de réunion de responsables le 8 octobre 2014 et en conseil de composante, le 10 octobre 2014 (voir CR et PV respectifs). Le dépôt de listes de candidats doit être effectué au plus tard le jeudi 13 novembre 2014 (formulaires 2 et 3). La documentation est envoyée par Corinne Vançon, RA, responsable de l'organisation des élections en lien avec le BAJ. .

Relativement à ces élections, Claudie Terrasson évoque la demande d'Inés De Diego (reçue par les membres cf. mail cité plus haut): proposition de voter pour remplacer un membre extérieur démissionnaire pour cause de déménagement :

« Par ailleurs, Cécile Le Bourdon, membre extérieur représentant la Société Française des Traducteurs nous a informés de son déménagement en province et a formellement

donné sa démission le 4 mars 2014, il n'y a pas lieu de la convoquer. Il y a lieu en revanche de soumettre aux voix la candidature de Madame Deborah Farji-Haguet, membre du comité directeur de la SFT en charge des relations avec le monde universitaire et qui s'est proposée pour la remplacer. J'avais informé Corinne Vançon et Claudie Terrasson de cette candidature au moment de la démission de Madame Le Bourdon et demandé qu'elle soit mise aux voix. Je demande que ce point soit ajouté à l'ordre du jour du 4 novembre. Quelle que soit la durée à courir du mandat de l'actuel conseil d'UFR il n'y a pas de raison de le réunir incomplet. Vous trouverez des informations synthétiques sur le parcours professionnels et les responsabilités de Madame Farji-Haguet en suivant ce lien : <http://www.sft.fr/fo/public/adherent/recherche/fiche&adherent=898#.VFJnxhCaqpQ> La question du remplacement de Valérie Camard se pose dans les mêmes termes, si elle avait des co-listiers (je ne m'en souviens plus), le suivant dans la liste devient automatiquement membre du conseil. »

Claudie Terrasson ajoute que cette réunion étant la dernière de l'actuel conseil, il lui paraît prématuré de procéder à un tel vote et surtout avec si peu de présents (départ de Gilles Robel vers 18h). En raison d'une faible présence des élus (beaucoup de pouvoirs) lors des conseils antérieurs, ce remplacement avait été repoussé. De ce fait, il serait plus sage d'attendre le résultat des élections, la validation par le BAJ, puis l'arrêté du président pour convoquer le futur conseil en respectant les 15 jours réglementaires, et de procéder alors au renouvellement des membres extérieurs. Les présents approuvent la proposition.

#### **4 - Questions diverses**

##### **- Formation continue.**

Face à plusieurs demandes successives de prise en charge par la composante des frais de FC (entre 2000 et 3000 euros/personne, des coûts lourds pour la communauté), Claudie Terrasson interroge le conseil sur la politique à adopter. Par principe, ne revient-il pas aux services et à l'université de gérer ces demandes et de les prendre en charge par une politique globale au lieu de se retourner vers les composantes ? Dans l'hypothèse de multiplication de ces cas, la composante ne peut assumer une charge de FC contrairement à d'autres composantes (fortes inégalités des ressources propres entre composantes). Le débat s'engage, globalement, les membres enseignants s'opposent à la prise en charge. Les étudiantes, sollicitées, se déclarent plus partagées en pensant aux situations individuelles des demandes. Claudie Terrasson rappelle que, pour les cas de grande difficulté, le FSDIE accorde des aides.

##### **- Points primes:**

Claudie Terrasson souhaite présenter, suivant les préconisations du texte de la VPEP (« après discussion générale au sein du conseil de chaque entité »), le tableau de propositions fondées sur les remontées des responsables de formations qu'elle transmet à la VPEP. La proposition faite sera votée ou retoquée en CAC, réunie en formation restreinte.

- Commentaires du tableau points primes distribué : Claudie Terrasson explique qu'elle a fait évoluer la nomenclature afin de coïncider avec celle du cadre réglementaire. Elle a donc abandonné les dénominations de responsabilités pratiquées jusqu'ici.

- Elle évoque rapidement la question du lissage des indemnités diverses au cœur de la réflexion sur la politique indemnitaire de la direction, elle répond à un souhait de

répartition et accès équitable aux indemnités sans bloquer les mobilités (enseignants et BIATS).

- Elle évoque le principe de rotation obligatoire des responsabilités en place à l'étranger. Cela résoudrait la difficulté de trouver des collègues acceptant les responsabilités. (C Terrasson s'est trouvée en peine de trouver un volontaire angliciste pour le LEA, comme elle le souhaitait, plusieurs collègues pressentis ne souhaitant pas pour des raisons diverses assumer la responsabilité)

- Claudie Terrasson rappelle qu' a été annoncée, en réunion de directeurs du 14/10/2014, la création de commissions thématiques et groupes de travail (réunions UPEC/UPEM, un comité de pilotage fera le lien et assurera la cohérence du projet).

Objectif : mise en place de l'offre de formation pour la rentrée 2015.

**Fin de la séance : 18h20**

Claudie Terrasson remercie les membres présents pour le travail accompli pendant cette mandature au sein du conseil ; en particulier elle s'adresse aux étudiantes élues leur demandant si elles envisagent de se représenter éventuellement. Un échange a lieu sur ce qu'elles auront pu retirer de cette expérience ; Claudie Terrasson redit tout le bénéfice que l'institution retire de la présence et de l'implication des étudiants.